

INSTRUCTIONS POUR APPEL

Pour faire appel, vous devez d'abord avoir soumis une demande de révision qui aura été rejetée par un juge d'instruction des débats. Cependant, si vous avez déposé une requête en annulation et que celle-ci a été rejetée, vous devez faire appel directement auprès de la Commission d'appel des décisions pour infractions routières ; vous ne pouvez pas faire de demande de révision.

UNE FOIS QU'UNE DEMANDE DE RÉVISION OU QU'UNE REQUÊTE EN ANNULATION A ÉTÉ REJETÉE, SUR QUOI PEUT-ON FAIRE APPEL ?

1. Les contraventions pour stationnement
2. Les contraventions par photo automatisée
3. Les infractions au code de la route
4. Le rejet d'une requête en annulation

PÉRIODE DE TEMPS POUR FAIRE APPEL

Tous les appels doivent être déposés et reçus par le DMV [Service des véhicules motorisés] de Washington DC dans les 30 jours calendaires qui suivent le rejet de votre demande de révision ou le rejet de votre requête en annulation.

PROCÈS-VERBAUX D'AUDIENCE

Un procès-verbal est une version écrite de votre audience enregistrée. Vous devez commander deux (2) exemplaires du procès-verbal de votre audience si vous faites appel d'une audience en personne pour infraction au code de la route.

Un procès-verbal n'est pas exigé si vous faites appel d'une contravention pour stationnement en personne ou par photo automatisée, ou si vous faites appel d'une décision de jugement par courrier.

Vous devez payer une caution de 50 \$ pour le procès-verbal au moment où vous déposez votre appel. Si le coût du procès-verbal est inférieur à votre caution, la différence vous sera remboursée. Si le coût est supérieur à votre caution, vous recevrez une facture pour la différence, et vous devrez payer ce montant dans les dix jours calendaires suivant la date de la facturation. Si le montant additionnel n'est pas payé, l'appel sera rejeté sans être étudié par la Commission d'appel.

COMMENT DÉPOSER UN APPEL

Remplissez la demande d'appel au verso de ce formulaire et soumettez-le avec l'amende et la pénalité, les frais d'appel de 10 \$, et la caution de procès-verbal de 50 \$ (le cas échéant) à **PO Box 77411, Washington, DC 20013, Attn: Appeals Office** [à l'attention du Bureau des appels]. Tous les frais doivent être payés par chèque ou mandat à l'ordre de D.C. Treasurer [Trésorier de Washington D.C.]. Si la Commission infirme la décision du juge d'instruction, tous les paiements seront remboursés.

Vous devez payer toutes les amendes, les pénalités et les frais d'appel. Si vous n'effectuez pas ces paiements ou si un chèque pour le règlement de ces frais n'est pas honoré, l'appel sera rejeté sans être étudié par la Commission d'appel.

Vous pouvez aussi déposer votre appel en ligne à dmv.dc.gov. Cliquez sur Online Services [Services en ligne] et sélectionnez Online Adjudication Request [Demande de décision en ligne].

CE QUE LA COMMISSION D'APPEL EXAMINE

La Commission d'appel examine la contravention, le témoignage et les éléments de preuve présentés à l'audience initiale, le procès-verbal de l'audience, et votre brève déclaration écrite décrivant la raison de l'appel. Il n'est pas permis de se présenter en personne devant la Commission d'appel. La Commission d'appel n'étudiera pas des éléments de preuve qui n'ont pas été précédemment présentés au juge d'instruction d'audience.

FORMULAIRE D'APPEL

1. Indiquez le type d'appel :

- Contravention pour stationnement ou par photo automatisée*
- Infraction au code de la route*
- Rejet d'une requête en annulation*

2. Remplissez les cases ci-dessous :

Date :		
Nom de famille	Prénom	Second prénom
Adresse, ville, état et code postal		Numéro(s) de la/des contravention(s)

3. Frais applicables :

- Pour faire appel d'une **contravention pour stationnement ou par photo automatisée**, vous devez payer l'amende, la pénalité et des frais d'appel de **10 \$**. Ajoutez **10 \$** pour chaque contravention pour laquelle vous faites appel.
- Pour faire appel d'une **infraction au code de la route**, vous devez payez l'amende, la pénalité, des frais d'appel de **10 \$** et des frais de caution de **50 \$** pour le procès-verbal. Ajoutez **10 \$** pour chaque contravention pour laquelle vous faites appel.
- Pour faire appel du rejet d'une **Requête en annulation**, vous devez payer l'amende, la pénalité et des frais d'appel de **10 \$**. Ajoutez **10 \$** pour chaque contravention pour laquelle vous faites appel.

Remarque : La caution de 50 \$ pour le procès-verbal ne s'applique que si votre audience a lieu en personne. Aucun frais n'est exigé pour les audiences qui ont lieu par décision par courrier.

4. Déclaration à la Commission d'appel. La Commission d'appel ne peut examiner que les éléments de preuve qui sont présentés au juge d'instruction d'audience. Vous devez soumettre une brève déclaration à la Commission, dans laquelle vous décrivez la raison de votre appel.

5. Liste de vérification pour les appels. Votre appel doit être reçu dans les 30 jours calendaires suivant la date de rejet de votre demande de révision ou de votre Requête en annulation.

- ✓ Payez l'amende et la pénalité pour chaque contravention
- ✓ Payez les frais de **10 \$** d'appel pour chaque contravention
- ✓ Payez les frais de caution de **50 \$** pour le procès-verbal (pour les audiences en personne pour les infractions au code de la route)
- ✓ Soumettez votre demande d'appel (ce formulaire-ci) et votre brève déclaration à la Commission
- ✓ Soumettez votre demande en ligne à dmv.dc.gov, ou envoyez-la par courrier à PO Box 77411, Washington, DC 20013, Attn: Appeals Office [à l'attention du Bureau des appels].

SI CES CONDITIONS NE SONT PAS REMPLIES, VOTRE APPEL SERA ANNULÉ SANS QUE LA COMMISSION D'APPEL NE L'EXAMINE